

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Demande de subvention au conseil départemental pour la voirie

N°09/2025

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Mercredi 12 mars 2025 à 19h00			
Date de la convocation 06/03/2025		L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 12 mars 2025 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
Date d'affichage de la convocation 06/03/2025		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : 11		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
En exercice	9	2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Quorum	5	3 – Monsieur PAUL François	X		
Présents	6	4 – Monsieur SERRES Hervé		X	DURANDO Françoise
Représentés	2	5 – Monsieur PESENTI Anthony		X	CLaux Elodie
Votants	8	6- Madame CLAUX Elodie	X		
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN		7 – Madame DURANDO Françoise	X		
		8- Monsieur FORIEL Jonathan	X		
		9 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
APPROUVEE A L'UNANIMITÉ					

Monsieur le Maire présente une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour des aménagements routiers sur la route de Masmolène s'élevant à **64 717,88€ HT.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :

- d'autoriser le projet d'aménagements routier sur la route de Masmolène
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Xavier GAYTE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr